

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DAC 1281** Subvention (10.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie (11e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie, qui a pour but de perpétuer la mémoire de la Guerre d'Algérie, et dont le siège social est situé 61 rue Violet, 75015 Paris. X08137 / 2014\_00767 / 20084.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la Mémoire.